

COMMUNE
de
BINDERHEIM



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

**Règlementant la circulation et le stationnement
à l'occasion de la mise en place de panneaux de
signalisation d'information locale.**

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
- Vu** Le code de la route et notamment les articles R.110-1, R110-2, R110-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28 ;
- Vu** L'article 26-15 du Code Pénal,
- Vu** la demande du 31/03/2025 de la société GERNER Signalisation à WOLFISHEIM,

Considérant que les travaux de remplacement des panneaux de signalisation d'informations locales nécessitent de réglementer la circulation et le stationnement dans les rues du village,

ARRETE

Article 1 : le stationnement sera interdit au droit du chantier et la vitesse sera limitée à 30 km/h. La circulation des piétons devra se faire sur le trottoir d'en face si nécessaire.

Article 2 : l'arrêté entrera en vigueur à compter du jeudi 03 avril 2025 jusqu'à la fin des travaux.

Article 3 : La signalisation ainsi que les mesures de sécurité seront à la charge de la société GERNER Signalisation. Les panneaux de signalisation mis en place pour les besoins du chantier devront être solidement attachés. Les supports mobiles devront être lestés à leur base par une masse constituée de matériaux non agressifs, par rapport à la sécurité routière.

Article 4 : la société GERNER Signalisation prendra toutes les dispositions nécessaires afin que la collecte des ordures ménagères puisse se faire normalement et dans de bonnes conditions (bac jaune le lundi semaine paire / bac gris les mercredis).

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre communal et publié selon l'usage local.

Ampliation en sera adressée

- La société GERNER Signalisation à WOLFISHEIM
- SMICTOM Alsace Centrale – Service gestion de la collecte
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marckolsheim/Sundhouse
- Brigade verte de Colmar
- M. le Chef de la section locale des sapeurs- pompiers



Bindernheim, le 03 avril 2025
Maire, Christian MEMHELD